



No de résolution
ou annotation

3. 23-03-050- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 mars 2023 avec les modifications suivantes ;

- Report du point suivant : 12.2 Demande de dérogation mineure – 151, rue Principale – Lot 3 991 556
- Report du point suivant : 12.3 Demande de PIIA – 151, rue Principale – Lot 3 991 556

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	N	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC SUR L'ORDRE DU JOUR

Des citoyens ainsi que le Directeur par intérim du Service incendie de Saint-Édouard interrogent le conseil concernant l'item 9.1 de l'ordre du jour, soit « Officier régional - Demande d'adhésion de la municipalité de Sainte-Clotilde ». Le conseil répond.

5. DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE DU MOIS

La correspondance du mois a été déposée.

6. LÉGISLATION

6.1 23-03-051 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2023, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

6.2 23-03-052 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 22 FÉVRIER 2023

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 22 février 2023, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	N	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

6.3 23-03-053 – ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 mars 2023

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 2 mars 2023, tel que rédigé et tel que soumis au conseil municipal.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOpte A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOpte A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE, RESSOURCES HUMAINES ET AFFAIRES JURIDIQUES

7.1 23-03-054 – PAIEMENT DE LA LISTE DES FOURNISSEURS DU MOIS

CONSIDÉRANT QUE la direction générale, en vertu du Règlement no 2020-306 sur les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'elle a autorisées ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ D'ACCEPTER l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et **D'APPROUVER** le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **148 499.52 \$** et que ce rapport soit classé sous le numéro **2023-04** et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

7.2 23-03-055– ABROGER LA RÉOLUTION # 23-02-034 EN LIEN AVEC LA RÉEMBAUCHE DE MONSIEUR CHAD WHITTAKER AU POSTE DE DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE monsieur Chad Whittaker nous a informés de sa décision de ne pas accepter l'offre de directeur des travaux publics à la municipalité de Saint-Édouard ;

IL EST PROPOSÉ que le conseil accepte que la résolution # 23-02-034 soit abrogée.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

7.3 23-03-056 - MOTION DE RECONNAISSANCE DE L'ANNIVERSAIRE DE 106 ANS DE MADAME PAULA TREMBLAY TÉTREAU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Édouard tient à souligner cet événement unique de l'anniversaire de 106 années de Madame Paula Tremblay Tétreault, citoyenne de Saint-Édouard depuis plus d'un siècle ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal et l'équipe municipale, au nom de toute la communauté édouaroise, souhaitent à Mme Tremblay Tétreault de doux moments avec les siens, de la santé et du bonheur ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité la remercie d'avoir contribué à sa façon à l'histoire de notre communauté et lui souhaite encore de belles années de vie parmi celles-ci ;

IL EST PROPOSÉ D'ADOPTER cette motion de reconnaissance pour l'anniversaire de 106 années de la citoyenne édouaroise, Madame Paula Tremblay Tétreault.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
				ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant			
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

7.4 23-03-057 DEMANDE DE FINANCEMENT DE L'ÉCOLE SAINT-ÉDOUARD POUR LA SORTIE ÉDUCATIVE DES ÉLÈVES DE 5^E ET 6^E ANNÉE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de la part de l'école Saint-Édouard en 2023 pour financer une partie de la sortie éducative des élèves de 5^e et 6^e année lors de leur voyage de deux jours dans la région d'Ottawa en mai 2023 ;

IL EST PROPOSÉ DE REMETTRE à l'école Saint-Édouard, un montant de 1 590 \$ pour la sortie éducative des élèves de 5^e et 6^e année, représentant un montant de 30 \$ par élèves participants, **QUE** ce montant soit financé à même le budget de fonctionnement 2023 **ET DE DEMANDER** à l'École qu'une mention soit faite dans le prochain Info-Parent à paraître.



No de résolution
ou annotation

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

7.5 23-03-058 – AFFECTATION DANS L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ ÉGOUT DE L'ÉCONOMIE OU DU DÉFICIT RELIÉ AUX DÉPENSES DU SERVICE ÉGOUT ET TAXÉES AU SECTEUR URBAIN

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l'exercice financier 2022 a été adopté le 7 décembre 2022, résolution numéro 21-12-203 ;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses budgétées pour l'entretien et la réparation du réseau d'égout sont au montant de 72 578 \$ et elles sont enregistrées aux postes de grand-livre série 02-41, 03-51001-004 et 23-05 ;

IL EST PROPOSÉ DE TRANSFÉRER tout montant non dépensé au 31 décembre 2022 aux postes budgétaires reliés au réseau d'égout aux postes de grand-livre série 02-41, 03-51001-004 et 23-05 à l'excédent de fonctionnement affecté à l'entretien et la réparation du réseau d'égout. En cas de déficit, l'utilisation de l'excédent de fonctionnement sera utilisée pour financer le montant déficitaire.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

7.6 23-03-059 – DEMANDE D'EMBAUCHE DE MADAME ÉDITH LÉTOURNEAU AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a procédé à l'affichage du poste de Directeur(trice) général(e) et greffier(ère)-trésorier(ère) ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a fait l'analyse de tous les curriculums vitae reçus ;

CONSIDÉRANT QUE le maire a formé un comité de sélection d'embauche pour les entrevues qui se sont déroulées à l'aide d'un questionnaire et d'un formulaire d'évaluation ;

CONSIDÉRANT les résultats des entrevues ainsi que les recommandations du comité d'embauche ;

IL EST PROPOSÉ DE NOMMER au poste de Directrice générale et greffière-trésorière madame Édith Létourneau **ET D'AUTORISER** madame Édith Létourneau à signer tous les documents s'y afférent **QUE** la date d'entrée en fonction soit le 27 mars 2023 **QU'UNE** période probatoire de six (6) mois, suivant l'embauche s'applique **QU'À** tout moment, pendant la période de probation, il peut être mis fin au lien d'emploi par le conseil municipal **QU'UNE** évaluation soit réalisée par le conseil municipal afin de déterminer s'il y aura recommandation d'une embauche permanente **QUE** le conseil municipal autorise le maire à confirmer l'emploi à madame Édith Létourneau et à signer le contrat et les conditions d'embauche.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

7.7 23-03-060 – DÉPÔT – AVIS D'ÉLECTIONS PARTIELLES LE 23 AVRIL 2023

Nous avons été avisés par la présidente d'élection, madame Amélie Latendresse, que les élections partielles se tiendront le 23 avril 2023.

8. GESTION DE L'HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun dossier.

9. GESTION DE LA SÉCURITÉ CIVILE ET INCENDIE

9.1 23-03-061 – OFFICIER RÉGIONAL - DEMANDE D’ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLOTILDE



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT l’entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie en vigueur depuis juillet 2021 entre les municipalités de Saint-Patrice-de-Sherrington, Saint-Édouard, Saint-Michel et la ville de Saint-Rémi ;

CONSIDÉRANT QUE ladite entente a pour objectif l’établissement d’un plan d’aide mutuelle pour la protection contre l’incendie et qu’un des objectifs du schéma de couverture de risques incendie consiste à optimiser les ressources consacrées à la sécurité incendie ;

CONSIDÉRANT la demande d’adhésion à ladite entente de la municipalité de Sainte-Clotilde ;

IL EST PROPOSÉ D’ADOPTER :

D’ACCEPTER la demande d’adhésion de la municipalité de Sainte-Clotilde à l’entente intermunicipale relative au partage des ressources-cadres en matière de sécurité incendie ;

D’AUTORISER le maire et le directeur général à signer ladite entente afin d’ajouter la municipalité, le cas échéant ;

DE DEMANDER aux responsables des Services des incendies participantes à ladite entente de procéder à l’intégration technique et logistique de la municipalité de Sainte-Clotilde et de son représentant dans les meilleurs délais.

Vote des membres du conseil :			PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
			ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 1 – Sébastien Tremblay	P	# 5 – Vacant		
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	O	
# 3 – Alain Dumouchel	N	Maire :		ADOPTE A L’UNANIMITE
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		ADOPTE A LA MAJORITE
				REJETE

10. GESTION DES TRAVAUX PUBLICS

Aucun dossier.

11. GESTION DES LOISIRS, CULTURES ET COMMUNICATIONS

Aucun dossier.

12. GESTION DE L’AMÉNAGEMENT, URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET ENVIRONNEMENT

12.1 23-03-062- DEMANDE DE P.I.I.A. – LOTISSEMENT – LOT 3 990 856 – 331, RANG DE L’ÉGLISE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a reçu une demande de P.I.I.A. afin de pouvoir subdiviser le lot 3 990 859 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise l’aliénation de la résidence à la terre agricole pour y créer deux lots distincts, dont un résidentiel et un agricole ;

CONSIDÉRANT QU’une déclaration a été déposée à la Commission de protection des territoires agricoles du Québec (CPTAQ) et que nous avons reçu l’avis de conformité ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de lotissement est conforme au règlement de lotissement no. 2015-260 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande répond aux critères et aux objectifs du règlement relatif au P.I.I.A. no. 2015-263 ;

CONSIDÉRANT QUE ce lotissement permet de délimiter la partie du terrain se trouvant en droit acquis ;

CONSIDÉRANT QUE la disposition et l’usage des bâtiments existants ne changent pas ;

CONSIDÉRANT T QUE la résidence a été construite en 1966 ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d’urbanisme (CCU) recommande d’accepter la demande de P.I.I.A. ;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ QUE la municipalité de Saint-Édouard accepte la demande de P.I.I.A. pour le lot 3 990 856 afin de pouvoir le subdiviser et ainsi délimiter la zone de droit acquis.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

12.2 DEMANDE DE DEROGATION MINEURE – 151, RUE PRINCIPALE – LOT 3 991 556

Ce sujet est reporté.

12.3 DEMANDE DE PIIA – 151, RUE PRINCIPALE – LOT 3 991 556

Ce sujet est reporté.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens ainsi que le Directeur par intérim du Service incendie de Saint-Édouard interrogent le conseil concernant l'item 9.1 de l'ordre du jour, soit « Officier régional - Demande d'adhésion de la municipalité de Sainte-Clotilde ». Le conseil répond. Les sujets suivants sont aussi soulevés : le besoin de refaire l'asphalte sur le rang de l'Église, la gestion de la patinoire, une demande d'accès à information en cours de traitement et l'aspect délabré de l'atelier de réparation d'automobile situé au centre du village. Le conseil en prend bonne note.

14. VARIA

15. CLÔTURE DE LA SÉANCE

15. 23-03-063 – LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

II EST PROPOSÉ DE LEVER la présente séance à 21h 05.

Vote des membres du conseil :				PROPOSEUR (P)	VOTE POUR (O)
# 1 – Sébastien Tremblay	O	# 5 – Vacant		ABSENT (A)	VOTE CONTRE (N)
# 2 – Vacant		# 6 – Pierrette Raymond	P	ADOPTE A L'UNANIMITE	✓
# 3 – Alain Dumouchel	O	Maire :		ADOPTE A LA MAJORITE	
# 4 – Vacant		Maire suppléant :		REJETE	

Alexandre Bastien
Maire

Georges Badra
Directeur général et greffier-trésorier